

Vivre selon ses valeurs



Photo: Adil Boukind Le Devoir

« Dans mon esprit, il ne fait aucun doute que la défense de la démocratie, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et la laïcité de l'État sont les fondements des sociétés de l'avenir », écrit l'autrice.

Pauline Marois, 12 novembre 2022,

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/770530/idees-vivre-selon-ses-valeurs>

L'autrice a été première ministre du Québec. Ce texte destiné au Devoir reprend des extraits choisis de son allocution faite lors de la cérémonie de remise des Prix de la laïcité à Paris le 9 novembre dernier*.

C'est avec émotion que je reçois le prix international pour la laïcité. Je suis fière de rejoindre ce groupe de lauréats qui, chacun à sa façon, s'est battu pour que chaque personne puisse exprimer librement ses pensées et vivre selon ses valeurs.

J'en suis personnellement très touchée, mais je tiens à être équitable envers celles et ceux qui ont combattu pour la laïcité au Québec. L'histoire ne s'écrit pas au singulier, et il y a un adage que je répète chaque fois que j'en ai l'occasion : « Si nous voyons plus loin que ceux qui nous ont précédés, c'est parce que nous sommes assis sur leurs épaules. »

Après la Conquête de 1759-1760, dominée par son clergé, la société québécoise a commencé une longue période de survivance où les religieux ont construit et contrôlé les écoles, les hôpitaux et l'assistance publique.

En fait, il faut attendre 1960 pour que se lève un vent de changement qui va permettre au Québec d'entreprendre la séparation entre l'Église et l'État et de s'ouvrir avec enthousiasme au monde.

À cet égard, les premières et les plus profondes lignes de rupture ont été dans le monde de l'éducation. Nous avons successivement assisté à la création du ministère de l'Éducation, des cégeps et, en 1968, à la création de l'Université du Québec, première université publique. Grâce à l'audace d'un ministre fougueux, Paul Gérin-Lajoie, et à un homme d'Église ouvert aux valeurs de son époque, Alphonse-Marie Parent, le coup de barre a été magistral.

Les grands changements se font dans la durée et des obstacles ont été nombreux sur le chemin qu'il nous restait à parcourir.

Il aura fallu attendre la fin des années 1990, au moment où j'étais ministre de l'Éducation, pour conclure de délicates négociations avec les autorités religieuses, la communauté anglophone et l'État fédéral afin de lever l'obstacle constitutionnel qui empêchait la création de commissions scolaires linguistiques francophones et anglophones.

Jusque-là, l'État avait été tenu d'accepter la présence d'un sous-ministre de foi catholique et d'un autre de foi protestante. Aucun programme, aucun manuel scolaire ne pouvait être autorisé sans leur consentement.

Enfin, il y a à peine trois ans, la loi sur la laïcité a été adoptée par notre Assemblée nationale. Celle-ci interdit aux enseignantes et aux enseignants ainsi qu'aux personnes qui représentent l'autorité de l'État de porter des signes ostentatoires d'appartenance religieuse.

Le chemin a été long à parcourir, mais la route n'est pas terminée et les progrès demeurent fragiles en terre d'Amérique. Le Québec doit surmonter de grands obstacles juridiques et politiques chaque fois qu'il veut protéger le français, chaque fois qu'il veut encadrer les règles qui doivent régir l'art de vivre ensemble dans une société pluraliste. Chaque fois aussi que nous désirons promouvoir la laïcité de l'État.

Une définition de l'incitation à la haine élargie

Au nom de la défense de droits et libertés enchâssés dans la Constitution canadienne, l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires par les enseignants et les officiers qui représentent l'autorité de l'État est attaquée avec animosité devant les tribunaux. Pour le gouvernement canadien et les médias anglophones, les décisions de la Cour européenne de justice à l'égard du port des signes religieux sont totalement discriminatoires.

Si on veut comprendre la résistance de l'État fédéral à la vision québécoise de la laïcité, il faut savoir que le Canada accorde aux religions un statut tout à fait particulier.

Préoccupé par l'augmentation des crimes haineux, le gouvernement canadien a voulu élargir la définition de l'incitation à la haine dans son code criminel. Grâce à la vigilance de Marie-Claude Girard, une ancienne directrice à la Commission canadienne des droits de la personne, nous avons appris qu'Ottawa a choisi de continuer à protéger le discours religieux pouvant inciter à la haine s'il est « prononcé de bonne foi et fondé sur un texte religieux ».

La laïcité défendue depuis le siècle des Lumières a apporté quelque chose d'important à toute l'humanité, une vision qui incarne à la fois la liberté d'expression et l'esprit de tolérance. Dans un État laïque et démocratique, chacun est libre de sa foi, mais les règles qui définissent l'art de vivre ensemble ne doivent pas être déterminées par des préceptes religieux.

Dans des sociétés démocratiques qui seront inévitablement davantage pluralistes, la meilleure façon de respecter les droits et libertés de tous est de définir des valeurs communes qui nous permettent de vivre harmonieusement ensemble. C'est ce que j'appelle le ciment qui doit nous unir.

Dans mon esprit, il ne fait aucun doute que la défense de la démocratie, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et la laïcité de l'État sont les fondements des sociétés de l'avenir.

Il y a une féministe, philosophe et femme de lettres française pour qui j'ai une admiration particulière. Il s'agit, vous l'avez peut-être deviné, d'Élisabeth Badinter, qui a affirmé avec une grande lucidité que « sans une bonne part de laïcité, la libération des femmes est impossible ».

La marche de l'histoire ne s'arrête jamais. Sur tous les fronts, les conquêtes des femmes et des hommes qui ont lutté pour que nous vivions dans des sociétés plus démocratiques, plus justes et plus humaines ne résisteront pas au temps si nous ne les défendons pas.

* On trouvera le texte intégral en ligne